

Projet de compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2022 à 20h00

Convocation du 10/03/2022

Présents : Hélène BOHL, Sauveur CARPI, Lionel DELAY, Régis FAVRET, Guillaume NOUET, Frédéric PATARD, Cécile PICHARD

Absents : Jennifer COLARDELLE, Danièle JANNEL

Excusés : Alexandre BOHL a donné procuration à Hélène BOHL, Nadège WATY a donné procuration à Régis FAVRET

Mme Cécile PICHARD est désignée secrétaire de séance.

1. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur Sauveur CARPI présente le projet proposé par la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T).

Il rappelle que le projet de PADD a été débattu en conseil communautaire le 28 février 2019 et, que suite aux observations formulées par les personnes publiques associées, il est nécessaire de :

- Revoir la croissance démographique à 0,3% par an pour être compatible avec le futur Schéma de Cohérence Territoriale de la Multipôle Sud Meurthe-et-Moselle qui a été prescrit le 12 décembre 2019,
- Fixer un objectif de consommation des espaces agricoles et naturels de 72 ha pour respecter les exigences de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021,
- Remettre à jour certaines données statistiques en se basant sur les dernières données fournies par l'INSEE.

Après délibération, le conseil donne un avis favorable aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.

Pour : 8

Contre :

Abstention : 1

2. PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Régis FAVRET présente le plan d'assainissement collectif/autonome proposé par la CC2T suite à l'étude réalisée.

Après délibération, le conseil souhaite discuter avec la CC2T du classement de certains terrains notamment au Chemin de Rosières.

3. PROJET DE REFECTION DE VOIRIE

Monsieur le Maire précise :

La commune de Tremblecourt compte 4 558 mètres linéaires de voirie revêtue aux enrobés bitumineux (Source ATESAT – DDE le 16 octobre 2012). Un diagnostic sur l'état des chaussées, principalement en

agglomération, réalisé en date du 11 juillet 2018 par Meurthe et Moselle Développement (MMD) démontre que ces voiries nécessitent des entretiens à court terme. A noter, une partie du Chemin de Rosières et de la Rue Vigne Madame a fait l'objet d'une reprise de la structure en surface et mise en œuvre des enrobés bitumineux dans l'hiver 2019/2020.

Pour les voiries restantes, fatiguées, en dehors du village, les surfaces des chemins ruraux présentent des désordres structurels ponctuels, qui nécessitent des purges.

Les derniers étés caniculaires et les périodes d'hiver ont mis à mal les structures de toutes les chaussées (rétractation/gonflement). Cela a impliqué des défauts d'uni et accéléré le processus de dégradation.

A noter, des actions d'entretien routier ont été menées au coup par coup, en fonction des crédits par les anciennes équipes municipales.

Afin de préserver la pérennité de nos ouvrages et d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et compte tenu de nos budgets restreints, la municipalité envisage de traiter les grosses dégradations.

La priorité cette année serait de faire procéder à des travaux de réfection de chaussée sur les chemins ruraux dits « de la Croix Blanche et de Tremblecourt à Toul par Avrainville ».

Ces opérations font partie d'un programme pluriannuel de travaux de chaussée. Cet engagement permettra d'avoir une visibilité sur les dépenses non neutres et garantir le bon état du patrimoine. Des études et de trafics routiers seraient indispensables pour enrichir cette démarche.

Un diagnostic Amiante et HAP a été réalisé sur toutes les voies communales revêtues de matériaux hydrocarbonés le 16 novembre 2021 par le bureau d'études Laboroute Lorraine. Aucun résidu d'amiante et de présence de HAP ne se situent dans les corps de chaussée.

Un dossier de consultation a été envoyé à une entreprise du secteur SARL ALS - 544706 ESSEY ET MAIZERAIS. Le coût estimatif de ce projet s'élève à environ 14 000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter, l'obtention d'une subvention aux services de l'état - Sous-préfecture de Toul - dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - article 4.1.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Origine du financement	Montant Hors Taxe	Pourcentage
Etat – SP de TOUL - DETR	4 200,00	30%
Fonds propres	9 800,00	70%
Total général	14 000,00	100%

Les travaux pourraient être réalisés dans le courant du deuxième semestre 2022 suivant la subvention accordée et la disponibilité des crédits.

Après délibération, le conseil décide :

- De réaliser les travaux ci-dessus,
- D'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
- De solliciter le concours financier du Service de l'état - Sous-préfecture de Toul - dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. DISTRIBUTEUR DE PIZZA

Suite au précédent conseil, le maire explique avoir rencontré une représentante de l'entreprise Comptoir Del Forno pour la marque Pizza Démoniak :

Le distributeur de pizza pourrait être installé, en face de la mairie, en bordure de la place de stationnement réservée aux handicapés. Le banc situé sur le trottoir devrait être déplacé ou supprimé.

Le maire confirme que l'installation et le fonctionnement du distributeur serait à la charge de l'entreprise et qu'un loyer de 250 € par mois serait versé à la commune.

Pour valider ce projet, il convient désormais de se prononcer sur le bail de location de l'emplacement proposé. Celui-ci prévoit une durée de 2 ans reconductibles un an et pourra être résilié à tout moment après un préavis de 3 mois.

Après délibération, le conseil rend un avis favorable au projet et charge le maire de vérifier l'avis des riverains puis de consulter les habitants.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

5. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le maire informe le conseil de la possibilité d'utiliser son droit de préemption sur l'achat en cours de la parcelle C 619. Il précise qu'une demande de permis de construire a été déposée par M. Jean-Marie BIRI pour cette parcelle.

Après délibération, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6. Point divers

a. **Subvention des plantations de haies**

Un rendez-vous a été proposé au correspondant du Parc Régional Naturel de Lorraine mercredi 23 mars à 17h en mairie.

b. **Contrat de maintenance informatique**

Le maire demande au conseil s'il accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Vu l'accord du conseil, le maire explique que le précédent contrat souscrit par la commune avec DSF a été résilié (273.60 € en 2021).

Un nouveau contrat de maintenance sera prochainement proposé par 6Thèmes info, incluant le portable donné par le conseil départemental, un antivirus, et une prise en main à distance assurée par plusieurs techniciens en informatique, téléphonie et matériels de copie.

Après délibération, le conseil charge le maire de signer un contrat de maintenance au tarif maximal de 300 €.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

c. **Télétravail**

Le maire demande au conseil s'il accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour :

Vu l'accord du conseil, le maire rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, la préfecture a demandé aux maires de mettre en place, en janvier 2022, le télétravail pour limiter les risques de contamination et maintenir le service public.

Etant donné le contexte actuel, le caractère administratif et les nécessités de service ponctuelles du poste de secrétaire de mairie, le maire propose d'autoriser le télétravail à ce poste, dans les conditions suivantes :

- ponctuellement, du lundi au dimanche et au maximum un jour par semaine.
- sous réserve de l'avis favorable du comité technique,
- sous réserve du respect par l'agent des règles de sécurité,
- après accord préalable de l'agent et du maire,

Il précise que l'agent serait chargé de répondre aux appels et utiliserait son matériel informatique personnel. En contrepartie, une indemnité journalière de 2,50 € lui serait versée.

Après délibération le conseil valide l'autorisation de télétravail et charge le maire de signer tout document s'y rapportant.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

La séance est close à 22h20.

Régis FAVRET,



Maire

